



**Neuville
en Ferrain**

Département du Nord - Arrondissement de Lille - Communauté Urbaine
de Lille

VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 5 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 29 novembre 2019

Secrétaire de séance : Madame Anne VÉRISSIMO

L'An deux mil dix-neuf, le 5 décembre à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie TONNERRE-DESMET, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins cinq jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Présents : (29) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Madame Sylvie DELPLANQUE, Monsieur Thierry MARTIN, Madame Marylène HEYE, Monsieur Laurent DEGRYSE, Madame Maria Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Gérard VAN LERBERGHE, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Madame Florence LUZEUX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Karine LHARMINEZ, Monsieur Jérôme LEMAY, Monsieur Éric DOCQUIER, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Anne VÉRISSIMO, Madame Apolline MIGNOT (arrivée à 19h45 - pouvoir donné à Mme Marie-Stéphanie VERVAEKE), Monsieur Philippe SIX, Madame Sandrine PROUVOST, Madame Virginie ROSEZ (arrivée 19h12), Monsieur Samuel DEVOYE, Monsieur Jean-Denis VOSSAERS, Monsieur Pierre-Gérard WILLEMETZ.

Excusés ou Absents : (4) Madame Ghislaine HOUEL (pouvoir donné à M. Gérard REMACLE), Monsieur Jean-Philippe PLATTEAU (pouvoir donné à M. Thierry MARTIN), Monsieur Régis VALOUR, Monsieur Valère DORNEZ (pouvoir donné à Mme Sandrine PROUVOST).

16 - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (D.E.T.R.) - PROGRAMMATION 2020.

Rapport de M. Alain RIME, premier adjoint au Maire chargé du budget, des finances, du contrôle de gestion, de la coopération territoriale et de la démocratie participative.

Vu en commission n°1 le 25 novembre 2019

En 2020, la Commune est éligible à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

Le taux est fixé en fonction de la valeur du potentiel financier de chaque commune.

Il vous est proposé de recourir à la demande de subventions pour les travaux d'investissements retenus au budget 2020 entrant dans la catégorie suivante : « Travaux de mise aux normes de sécurité, travaux de rénovation thermique et travaux participant à la transition écologique des constructions publiques, ainsi que l'éclairage public situé en agglomération et lié à des problèmes de sécurité »

Ces travaux seront financés, par fonds propres communaux et par emprunt. Ils concernent dans l'ordre de priorité suivant :

- Eclairage public : Le programme 2019 de rénovation de l'éclairage public pour des raisons de sécurité et de réduction des consommations énergétiques (dossier complet envoyé en 2018) ainsi que le programme 2020 de rénovation de l'éclairage pour un montant de 348 829€ HT

- Travaux de mise aux normes de sécurité et de rénovation thermique des bâtiments suivants pour un montant de 324 167€ HT :
 - Ecole A. Paré, rénovation 2 façades
 - Ecole Lamartine, sécurisation PPMS alarmes sonores
 - Salle Fievet, luminaires LED et sol sportif
 - Salon Rocheville, menuiseries des 3 petites salles +volets roulants
 - Service Jeunesse, mise en place d'une alarme intrusion
 - Ferme du centre, Espace 13/25, extension Alarme intrusion pour le soon Ados
 - Planète Mômes, visiophone
 - Etang de pêche, Berges
 - Hôtel de Ville, mise en place de bavolets allée Buttsdät
 - Divers bâtiments, rénovation Chaufferies

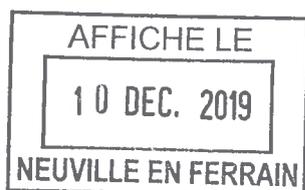
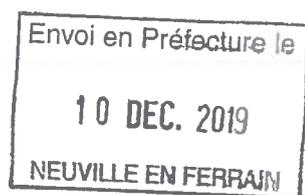
Il vous est donc proposé :

- de confirmer la décision de réalisation des travaux entrant dans les catégories décrites ci-dessus ;
- de solliciter une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ;
- d'autoriser Madame le Maire à recourir aux procédures nécessaires au dépôt des dossiers de demande de subvention et à signer tous documents et conventions relatifs à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Oui l'exposé de Monsieur Alain RIME, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.**

ADOPTE

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations



Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain
Conseillère Départementale du Nord
Conseillère de la Métropole Européenne
de Lille